



Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

Année universitaire : 2023-2024

Composante : UFR MEDECINE

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Pratiques avancées en pharmacie clinique**

Type de formation : Diplôme universitaire (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Université de Genève et de Lausanne

Responsable pédagogique : **Pr. Pierrick Bedouch**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel et distanciel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		40
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Maîtriser les bases théoriques et pratiques nécessaires à la prise en charge des patients ayant une détresse neurologique grave à leur admission ou au cours de leur séjour en réanimation.

Permettre une formation complémentaire des différents spécialistes (anesthésiste-réanimateur, réanimateur, urgentiste, et tout spécialiste concerné) confrontés à cette prise en charge pour que les différents acteurs de l'équipe multidisciplinaire partagent un socle commun de connaissances.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Pharmaciens et autres professionnels travaillant dans le milieu de la santé désireux d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de la pharmacie clinique.

Pharmaciens hospitaliers, pharmaciens d'officine, Internes en pharmacie (Suisse : Pharmaciens candidats FPH).

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : janv à sept

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 80 h

Nombre d'ECTS : non

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

- INTRODUCTION :

Besoins, risques et bénéfices de la pharmacie clinique

Gestion du flux d'information

Latrogénie

Démarche des soins pharmaceutiques

- ENDOCRINOLOGIE :

Diabétologie

Désordres thyroïdiens

Syndrome métabolique

- APPAREIL LOCOMOTEUR :

Rhumatisme inflammatoire

Ostéoporose

Douleurs

- NEPHROLOGIE :

Insuffisance rénale aiguë et chronique

Dialyses

- GASTROENTEROLOGIE :

Greffe rénale et hépatique

Ulcère peptique

Maladies inflammatoires

Les hépatites

Nutrition entérale et parentérale

- INFECTIOLOGIE :

Critères de choix d'un antibiotique

Mécanisme et gestion des interactions médicamenteuses : application aux anti-infectieux

Infections pulmonaires communautaires et hospitalières

VIH et tuberculose

Infections fongiques

- PNEUMOLOGIE :

Asthme

BPCO

Hypertension artérielle pulmonaire

Mucoviscidose

Approche pharmaco-thérapeutique du patient transplanté thoracique

- CARDIOLOGIE :

Hypertension artérielle

Dyslipidémie

Syndrome coronarien aigu

Fibrillation auriculaire

Lecture d'ECG pour le pharmacien

- ANGIOLOGIE :

Maladie thrombo-embolique veineuse

Gestion de l'anticoagulation

- NEUROLOGIE :

Accidents vasculaires cérébraux

Epilepsie

Maladie de Parkinson

- SOINS INTENSIFS :

Particularités de la pharmacothérapie en soins intensifs

Sédation et analgésie

Chocs septiques et volémiques

Acidose-alcalose et désordre électrolytiques

Gestion des incompatibilités physico-chimiques

- ONCOLOGIE :

Approche pharmaco-thérapeutique du patient oncologique

Prévention et traitements des effets secondaires des chimiothérapies

- SOINS PALLIATIFS et COMMUNICATION:

Spécificité du traitement médicamenteux des patients de soins palliatifs

Communication interdisciplinaire

Réflexion éthique

- GÉRIATRIE :

Spécificités gériatriques

Démence, délirium, médicaments et cibles thérapeutiques, polymédication

Évaluation pharmacothérapeutique : outils

- MÈRE-ENFANT :

Grossesse : efficacité et risque médicamenteux

Excrétion des médicaments dans le lait maternel

Affections courantes en obstétrique

Principales pathologies rencontrées en pédiatrie

Spécificités pharmacothérapeutiques en pédiatrie

Modalités d'administration des médicaments en pédiatrie

- PSYCHIATRIE :

Schizophrénie

Dépression

Troubles bipolaires

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Absences aux examens :

50% CM ; 50% TD en présentiel par module.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

10/20 à chaque module (QCM-QROC)

Article 7 : Redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 860 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1720€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Pendant la formation, un travail d'auto-apprentissage est demandé aux étudiants (lectures, préparation aux évaluations).